

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 5 juillet 2021

Convocation du : 29 juin 2021

Le cinq juillet deux mille vingt et un, à 17.30 heures, le conseil de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de Michel RICOU-CHARLES, assisté de Dominique TRUC, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Michel RICOU-CHARLES, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Monique BARTHELEMY, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Josette REVOUX, Jean-Claude VALLIER, Christian AUBERT, Alain CAUSSE, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Monique BARTHELEMY excusée a donné pouvoir à Bernadette SAUDEMONT, Fabien GASCARD excusé a donné pouvoir à Roland AMADOR, Josette REVOUX excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT, Christian AUBERT excusé a donné pouvoir à Jacques FRANCOU, Alain CAUSSE excusé a donné pouvoir à Serge EYSSERIC.

ORDRE DU JOUR : Fixation des droits d'inscription de l'école des arts pour l'année scolaire 2021-2022

Il convient de fixer les droits d'inscription à l'école des arts pour l'année scolaire 2021-2022. Compte-tenu du contexte lié à la crise sanitaire et des conséquences sur le fonctionnement de l'école des arts en 2020-2021, il est proposé de reconduire les tarifs appliqués en 2020-2021 comme suit :

	SOMME A L'ANNEE	SOMME AU TRIMESTRE
Jardin Musical	75 €	25 €
1er membre de la famille Instrument + pratique collective	294 €	98 €
2ème membre de la famille Instrument + pratique collective	231 €	98 €

	SOMME A L' ANNEE	SOMME AU TRIMESTRE
Forfait Famille Instrument + pratique collective	645 €	215 €
Pratiques collectives	90 €	30 €
2ème instrument	225 €	75 €
Location Instrument	45 e	15 €

L'évolution de la crise sanitaire lié au COVID-19 étant difficile à prévoir, il est proposé de maintenir les modifications de tarifs votés dans la délibération 2021/38 du 22 mars 2021 en cas de reconfinement sur l'année 2021-2022

Les modalités de paiement restent inchangées.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire :

- approuve les droits d'inscriptions 2021-2022 pour l'Ecole des Arts
- décide de reconduire les tarifs définis par délibération 2021/38 du 22 mars 2021, en cas de reconfinement sur l'année 2021-2022.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 28 dont 5 pouvoirs	Pour : 28	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210705-De95_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2021

Affichage : 23/07/2021

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES